

1. Les critères essentiels pour que la Wallonie devienne une « Région du commerce équitable ».

Critère 1

Le Gouvernement et le Parlement régional

- Le Gouvernement régional adopte une déclaration politique visant à soutenir le commerce équitable, qu'il met en œuvre à travers un plan d'action annuel transmis au Parlement pour le 31 mars de chaque année au plus tard.
- Le Gouvernement régional et le Parlement régional consomment au moins deux produits du commerce équitable, dont le café, pour les réunions, au bureau, dans les cafétérias, ainsi que lors des évènements publics.

Critère 2

Les services régionaux

- Chacun des Services publics régionaux consomme, ou s'engage à le faire dans le cadre de leurs prochains marchés publics, au moins deux produits du commerce équitable, dont le café, pour les réunions, au bureau, dans les cafétérias, ainsi que lors des évènements publics.
- Au moins 50% des Organismes publics pararégionaux disposant de leur propre personnel et gérant eux-mêmes leurs achats publics consomment, ou s'engagent à le faire dans le cadre de leurs prochains marchés publics, au moins deux produits du commerce équitable, dont le café.
- Recommandation pour le suivi de ce critère : Un comité de suivi interne à l'administration régionale coordonne l'atteinte de ce critère. Il est éventuellement intégré dans un groupe de travail plus large se focalisant sur des thématiques proches de celle du commerce équitable (coopération au développement, solidarité internationale, Objectifs de Développement Durable, etc.).

Critère 3

Les communes

51% des communes de la Région ont obtenu le titre de « Commune du commerce équitable », soit 133 communes.

Actuellement, la Wallonie compte 51¹ communes titrées. Pour fin 2025, 89 communes wallonnes devraient être titrées pour répondre au critère. Dans le cadre de la campagne nationale "Faire de la Belgique un Pays du commerce équitable", un objectif spécifique à la Wallonie pourrait servir d'intermédiaire :

- Les 43 communes manquantes pour "Faire de la Belgique un Pays du commerce équitable" viennent de Wallonie. Actuellement, la Belgique compte 253² communes titrées (Flandres, Bruxelles Capitale et Wallonie combinées) sur 581 communes. Cet objectif répondrait au

¹ Chiffres du 24 janvier 2024

² Chiffres du 24 janvier 2024

critère « 51% des communes belges ont obtenu le titre de « Commune du commerce équitable » soit 296 communes.

Critère 4

Actions de sensibilisation et couverture médiatique

Chacun des Services publics régionaux et au moins 50% des organismes publics pararégionaux promeuvent régulièrement le commerce équitable auprès de leur personnel par des actions de sensibilisation et par ses propres canaux d'information internes. La campagne « Région du commerce équitable » fait 2 fois par an l'objet d'une attention médiatique externe à la suite d'un événement, d'une conférence de presse, d'une action ou suite à l'atteinte d'un nouveau critère ou à l'obtention du titre.

Critère 5

Plateforme de pilotage

Une plateforme de pilotage diversifiée et représentative des acteurs/trices locaux est mise en place. Elle est composée de représentant·e·s des administrations publiques (communales, provinciales...) citoyen·ne·s, associations, organisations de commerce équitable, éventuellement d'un·e (ou plusieurs) représentant·e·s des administrations régionales, etc.

Elle coordonne les initiatives nécessaires pour obtenir le titre de Région du Commerce équitable. Par la suite, elle assure la continuité du titre de Région du Commerce Equitable et sa reconduction annuelle.

Critère 6

Produits locaux et durables

La plateforme de pilotage s'associe aux initiatives régionales qui stimulent la consommation et la production locales de produits alimentaires durables. Ces initiatives renforcent le lien entre le commerce équitable, la production locale et la consommation de produits alimentaires durables. Il peut s'agir d'initiatives permanentes ou annuelles à court terme. Les initiatives déjà prises et celles en cours détermineront la mesure de base et le point de départ. De plus, des synergies avec les démarches régionales pertinentes, comme la stratégie wallonne en alimentation durable, « Manger demain », sont systématiquement recherchées.

Critère 7

Les universités et les établissements d'enseignement supérieur

10 universités et/ou établissements d'enseignement supérieur³ obtiennent le titre de « Fair Trade Schools & Universities ».

³ Le terme « établissements d'enseignement supérieur » comprend les hautes-écoles, les écoles supérieures des arts ainsi que les établissements d'enseignement de promotion sociale.

2. Les objectifs pour aller plus loin :

- 95% des personnes vivant en Wallonie connaissent le commerce équitable
- 75% des personnes vivant en Wallonie sont convaincus que le commerce équitable contribue positivement à la transition écologique solidaire.
- 80% des personnes vivant en Wallonie consomment au moins un produit équitable chaque année et 40% consomment des produits équitables au moins une fois par mois.
- D'ici 2027, 80 % des parlements/ministères régionaux achètent des produits équitables provenant d'au moins 5 catégories de produits différentes (dont le café et au moins deux autres catégories de produits en provenance des pays du Sud) tant pour leurs besoins internes que pour les événements organisés à destination du public.
- Les vêtements officiels utilisés par les pouvoirs publics et entreprises publiques répondent aux principes de l'Accord Bangladesh/ Accord international sur la santé et la sécurité dans l'industrie du textile et de la confection.
- Le Parlement wallon organise une fois par an un événement de sensibilisation au commerce équitable en son sein et le gouvernement wallon soutient la « Semaine du commerce équitable », une campagne annuelle mettant à l'honneur les différents acteurs et événements qui existent dans le secteur du commerce équitable.